

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°02-BR/2015/CCDS

ACQUISITION ET LIVRAISON DE TABLETTES POUR LES ÉLUS ET DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES SERVICES DE LA CCDS

Séance du 26 février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six février à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, Émilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

Absents non excusés:

Vanessa BOIS-BLANC

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : **ATTRIBUE** le marché relatif à l'acquisition et livraison de tablettes pour les élus et de matériels informatiques pour les services de la CCDS, pour une durée d'un an, avec les entreprises suivantes :

- LOT N° 1 : Acquisition et livraison de tablettes pour les élus de la CCDS, avec la société **APS SOLUTIONS INFORMATIQUES** pour un montant maximum de **30 000,00 € (trente mille euros)**,
- Lot n° 2 : Acquisition et livraison de matériels informatiques pour les services de la CCDS, avec la société **MISSION INFORMATIQUE** pour un montant maximum de **45 000,00 € (quarante-cinq mille euros)**.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Article 4 : **INSCRIT** les crédits nécessaires à la dépense au budget 2015.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 12
-Nombre de conseillers présents : 11
-Pour : 11
-Contre : 0
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 26 février 2015

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président, par délégation



Didier BRIOLIN



Le Pays des Savanes

Kourou, le 05 mars 2015

Communauté de Communes Des Savanes

Service Administration Générale

1, rue Raymond Cresson

97310 - KOUROU



A

Monsieur le Préfet de la Région Guyane,
Direction des Collectivités Locales et des
Affaires. Interministérielles
**Bureau des Collectivités Locales et du
Contentieux**
Préfecture de la Guyane
Rue Fiedmond
B.P. 7008

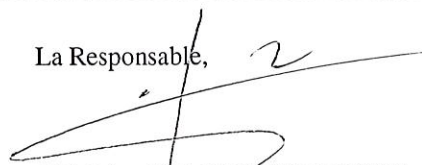
97307 CAYENNE CEDEX

BORDEREAU DE TRANSMISSION

N°BT- 04 -2015/CCDS

DESIGNATION DES PIECES	NB exemplaires	OBSERVATIONS
Délibération n° 02-BR/2015/CCDS - Acquisition et livraison de tablettes pour les élus et de matériels informatiques pour les services de la CCDS.	3	Bonne réception
Délibération n° 03-BR/2015/CCDS - Acquisition et livraison de fournitures de bureau pour les services de la CCDS.	3	
Délibération n° 04-BR/2015/CCDS - Marché d'exploitation temporaire de l'ISDND de Pariacabo.	3	
Délibération n° 05--BR/2015/CCDS - Marché temporaire de collecte et évacuation des encombrants et déchets verts de la commune d'Iracoubo	3	

La Responsable,



Ghislaine STANISLAS CASSIBI